LANCEMENT DU PROGRAMME ACTEE 2 : 100 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS.

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé la convention du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE 2)

Rédigé par **ADEME** le 17/08/2020



Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a signé la convention du programme d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE 2), aux côtés de l'Association des maires de France (AMF), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et des partenaires financiers.

Le programme ACTEE 2, doté de 100 millions d'euros financés par des certificats d'économie d'énergie (CEE), permettra d'accompagner tout au long de leurs projets les collectivités locales qui rénovent énergétiquement leurs bâtiments : sensibilisation, formation, diagnostics, conseils techniques ou financiers ou encore solutions de mutualisation.

Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan de relance, en stimulant l'investissement des collectivités au service de l'activité économique locale et en accélérant la transition écologique.

CONCRÈTEMENT, LE PROGRAMME ACTEE 2 PRÉVOIT :

- La mise à disposition d'une boîte à outils pour accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique : guides, cours en ligne, parcours de formation, documents contractuels types, etc. ;
- La mise en place d'une cellule de soutien (« hotline ») pour répondre aux questions des collectivités qui cherchent des conseils pour leurs projets de rénovation énergétique ;
- Le financement de postes d'experts pour la rénovation énergétique, mutualisés entre collectivités et capables d'accompagner des projets sur les volets techniques et financiers ;
- La mutualisation des projets de rénovation entre collectivités, via des appels à manifestation d'intérêt (AMI). Deux premiers AMI ont d'ores et déjà été annoncés ce 1er juillet, ciblés respectivement sur les bâtiments communaux et sur les établissements publics de santé, les EHPAD et les maisons de retraite.

Afin de mobiliser très largement, le programme associera à sa gouvernance les associations de collectivités, ainsi que les principaux acteurs publics de la rénovation énergétique des bâtiments publics dont l'Ademe, le Cerema et la Banque des territoires.

Plus d'informations à la suite du communiqué de presse de la FNCCR.